

## ATTENTION

**Le présent document est une version administrative du règlement concerné; seul l'original signé par le Maire et la Greffière a force légale. Pour obtenir une copie certifiée conforme, veuillez vous présenter au Service des Affaires corporatives et du Greffe.**

---

**RÈGLEMENT 631 :** **Règlement décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter un règlement de tarification;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 12 janvier 2004 avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé

Que la Ville de Varennes adopte le présent règlement appelé « Règlement sur la tarification ».

**Article 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** La tarification des biens et services municipaux offerts par la Ville de Varennes est établie selon les annexes A à J jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.  
(*Règlement 631-1; 631-2; 631-3; 631-4; 631-5 ; 631-51*)

**Article 3** Tous biens ou services municipaux offerts par la Ville et non mentionnés aux annexes A à J seront payables selon le prix coûtant plus les frais d'administration prévus à l'annexe B.  
(*Règlement 631-4 ; 631-51*)

**Article 3.1** Tout tarif prévu au présent règlement a préséance sur tout autre tarif visant le même objet prévu à tout autre règlement.  
(*Règlement 631-2*)

**Article 3.2** Les taxes applicables (TPS, TVQ) s'ajoutent aux tarifs déterminés le cas échéant, à moins que le tarif prévu dans les annexes du présent règlement ne soit accompagné de la mention « taxes incluses ».  
(*Règlement 631-2; 631-4*)

**Article 3.3** Quiconque utilise les services pour lesquels un tarif est prévu au présent règlement et refuse de l'acquitter commet une infraction et est passible, outre les frais, d'une amende de 50 \$.  
(*Règlement 631-31*)

**Article 3.4** La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent sont chargés de l'application de l'article 3.3 du présent règlement.  
(*Règlement 631-31 ; 631-51*)

**Article 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

*(Signé)*

Jean Robert, maire

*(Signé)*

Marc Forest, greffier

Avis de motion : 12-01-2004  
Adopté par le Conseil municipal : 02-02-2004  
Avis public d'entrée en vigueur : 06-02-2004

# RÈGLEMENT DE TARIFICATION – MISE À JOUR 631-56

ANNEXE A – DIRECTION GÉNÉRALE.....	2
ANNEXE B – SERVICE DES FINANCES .....	3
ANNEXE C – SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE .....	4
ANNEXE D – SERVICE DES COMMUNICATIONS.....	5
ANNEXE E – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE .....	6
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Activités ville.....	8
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Locaux municipaux .....	10
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Location plateaux récréatifs .....	12
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Prêt d'équipements .....	14
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Complexe aquatique.....	15
ANNEXE G – SERVICES ARTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE.....	19
ANNEXE H – SERVICE DU GÉNIE .....	21
ANNEXE I – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS .....	23
ANNEXE J – SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT .....	25

## ANNEXE A – DIRECTION GÉNÉRALE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Licence de chiens (non taxable)		25,00 \$
Remplacement de la licence		10,00 \$

## ANNEXE B – SERVICE DES FINANCES

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
État de compte		5,00 \$
Certificat municipal d'évaluation foncière		7,50 \$
Confirmation de taxes foncières		15,00 \$
Copie du compte de taxes municipales (pour le propriétaire)		Gratuit
Retrait ou report de chèque postdaté		7,50 \$
Consultation (notaires, institutions financières)	Frais d'ouverture de dossier de 25,00 \$	75,00 \$
Consultation U.E.L. pour les professionnels		
Chèque retourné sans fonds		15,00 \$
Données numériques en cartographie et infographie	Chaque Mo	21,00 \$
	Valeur inscrite au rôle 0 \$ à 500 000 \$	83,70 \$
Demande de révision – Évaluation foncière	Valeur inscrite au rôle 500 000 \$ à 2 000 000 \$	334,70 \$
	Valeur inscrite au rôle 2 000 000 \$ à 5 000 000 \$	557,80 \$
	Valeur inscrite au rôle 5 000 000 \$ et plus	1 115,75 \$
Frais d'administration générale	Ajouté à toute facturation émise par le <b>Service des Finances</b> à l'exception du compte de taxes annuelles, d'un compte de taxes complémentaires, d'une facture concernant uniquement des frais d'administration, d'une facture d'entraide intermunicipale (Service de sécurité incendie), d'un règlement de réclamation ou de litige, d'un item auquel est prévu un coût de frais d'administration différent, des ouvertures et fermetures d'eau ou des tarifs prévus à l'annexe du Service de l'urbanisme et de l'environnement (qui sont réputés inclure les frais d'administration).	10%

## ANNEXE C – SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Certificats divers (résidence, vie)		5,00 \$
Assermentation		5,00 \$
Mariage et union civile à l'hôtel de ville	Par un représentant de la ville – plus taxes	317,00 \$
Mariage et union civile à l'extérieur de l'hôtel de ville (sur le territoire de la Ville)	Par un représentant de la ville – plus taxes	422,00 \$
	Rapport d'événement ou d'accident	19,50 \$
	Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	4,85 \$
	Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,56 \$ / par unité d'évaluation
Frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal <sup>(1)</sup>	Copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$	0,48 \$ / par page
	Copie du rapport financier	3,90 \$
	Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ / par nom
	Photocopie de tout autre document	0,48 \$ / par page
	Dactylographiée ou manuscrite	4,85 \$ / par page

<sup>(1)</sup> Pour tout autres frais la Ville applique le *Règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*.

## ANNEXE D – SERVICE DES COMMUNICATIONS

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Drapeaux – Ville de Varennes	3 x 6	125,00 \$
Épinglette		5,00 \$
Carte routière de la ville		Gratuit
Publicités à l'intérieur du bulletin municipal « À Propos »	Page entière sur la couverture extérieure Page entière intérieure Demi-page intérieure	1 250,00 \$ 900,00 \$ 550,00 \$

## ANNEXE E – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
<b>Alarme incendie non-fondée</b>		
Risques faibles et moyens Très petits bâtiments espacés, bâtiments d'au plus huit logements, neuf chambres ou dont l'aire au sol est inférieure à 600 m <sup>2</sup> , ayant au plus trois étages	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> alarme – avertissement 3 <sup>e</sup> alarme 4 <sup>e</sup> alarme 5 <sup>e</sup> alarme et subséquentes	Gratuit 200,00 \$ 400,00 \$ 600,00 \$
Risques élevés et très élevés Bâtiments de neuf logements et plus, neuf chambres et plus ou dont l'aire au sol est de 600 mètres carrés et plus, ayant plus de trois étages ainsi que les bâtiments institutionnels où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls, où existe un risque élevé de conflagration ou si l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> alarme – avertissement 3 <sup>e</sup> alarme 4 <sup>e</sup> alarme 5 <sup>e</sup> alarme et subséquentes	Gratuit 700,00 \$ 1 400,00 \$ 2 100,00 \$
<b>Intervention ou assistance</b>		
Incendie du véhicule d'un non-résident sur le territoire incluant les autoroutes	Véhicule routier d'une masse d'au plus 3 000 kg Véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg	1 250,00 \$ 2 500,00 \$
Plan d'aide mutuelle (entre villes)	Carburant, lubrifiant, produits chimiques, air comprimé et coûts de restauration Pompier Lieutenant Capitaine Chef ou directeur Ressource R.C.C.I.	Coût direct 55,95 \$ / heure 61,56 \$ / heure 61,56 \$ / heure 61,56 \$ / heure 61,56 \$ / heure
Services aux entreprises situées sur le territoire	<i>Autopompe / citerne</i> Première heure Heures subséquentes <i>Échelle aérienne</i> Première heure Heures subséquentes <i>Unité de secours</i> Première heure Heures subséquentes Véhicule de service Bateau Personnel cadre Officier Préventionniste-pompier Pompier	400,00 \$ 200,00 \$ / heure 750,00 \$ 375,00 \$ / heure 350,00 \$ 175,00 \$ / heure 100,00 \$ / heure 225,00 \$ / heure 125,00 \$ / heure 90,00 \$ / heure 75,00 \$ / heure 75,00 \$ / heure
Hors du plan d'aide mutuelle (tarif horaire) Aide apportée sur le territoire de la Ville, sur les routes provinciales ou une autre municipalité avec laquelle la Ville ne possède pas d'entente d'entraide pour une intervention destinée à prévenir ou combattre un incendie, un déversement de produits dangereux, une diffusion de formation ou un entraînement		
		Première heure      Heure subséquentes
	Autopompe	1 250,00 \$      200,00 \$
	Échelle aérienne	1 500,00 \$      375,00 \$
	Unité de secours	1 000,00 \$      350,00 \$
	Bateau	500,00 \$      225,00 \$
	Véhicule de service	100,00 \$ / heure
	Personnel cadre	125,00 \$ / heure
	Officier	90,00 \$ / heure
	Préventionniste-pompier	75,00 \$ / heure
	Pompier	75,00 \$ / heure

Services		
	Cylindre de 15 minutes ou moins	3,00 \$
	Cylindre de 30 ou 45 minutes	6,00 \$
	Cylindre de 60 minutes	9,00 \$
Remplissage d'air comprimé respirable	Cylindre de cascade de 2400 à 3500 psi	12,00 \$
	Cylindre de cascade de 3501 à 6000 psi	24,00 \$
	Carte de remplissage (100 x 3,00 \$)	300,00 \$
Essais et vérifications	Essai d'ajustement pour partie faciale « fit test » (entreprise ayant une brigade d'intervention)	25,00 \$
Prévention		
	Permis de brûlage	15,00 \$
	Permis d'autorisation d'activités ou d'événements spéciaux	75,00 \$
Permis et certificats	Permis d'utilisation de pièces pyrotechniques	75,00 \$
	Permis de pyrotechnie d'effets spéciaux	75,00 \$
	Permis d'autorisation d'événements spéciaux de type camion de cuisine de rue	20,00 \$
	Formation sur le maniement des extincteurs portatifs et robinet armés, incluant le matériel utilisé	Gratuit
Formation Taux horaire (minimum de 3 heures)	Formation sur mesure en sécurité incendie	150,00 \$
	Formateur (par heure)	75,00 \$
	Location d'équipement de formation (doit inclure la présence d'un formateur du Service de sécurité incendie)	100,00 \$

# ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

## ACTIVITÉS VILLE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF RÉSIDENT (TAXES INCLUSES)	TARIF NON-RÉSIDENT (TAXES INCUSES)
Rampe de mise à l'eau	Permis quotidien	20,00 \$	-
	Permis saisonnier avec stationnement de nuit	160,00 \$	600,00 \$
	Permis saisonnier restreint (lundi au jeudi seulement)	80,00 \$	300,00 \$
	Permis saisonnier commercial	700,00 \$	900,00 \$
	Stationnement de nuit pour un séjour d'une nuit	20,00 \$	60,00 \$
	Carte perdue	5,00 \$	5,00 \$
<b>Tennis</b>			
Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises lors de la réservation			
Cours et ligue	Cours de 6 à 15 ans	69,00 \$	N/A
	Cours adultes 16 ans et plus	120,00 \$	N/A
	Ligue 16 ans et plus	116,00 \$	N/A
Tennis libre	Terrains extérieurs	Gratuit	Gratuit
<b>Pickleball et badminton</b>			
Pickleball libre	Terrains intérieurs	15,00 \$	22,50 \$
	Terrains extérieurs	Gratuit	Gratuit
Badminton libre	Réservation le jour même ou possibilité de réserver à l'avance pour une session complète ou une demi-session, à raison d'une heure par semaine par terrain.	15,00 \$	22,50 \$
<b>Carte loisirs</b> (avec preuve de résidence)			
Carte loisirs (Augmentation annuelle selon l'IPC)	Carte individuelle (Non-résident (propriétaire) avec adresse d'affaire dans la Ville)	Gratuite	95,00 \$
	Carte pour accompagnateur d'une personne à besoins particulier (CAL)	Gratuite	Gratuite
	Carte familiale (rabais accordé dès l'achat simultané de la 4 <sup>e</sup> carte)		
	1 <sup>re</sup> carte	Gratuite	95,00 \$
	2 <sup>e</sup> carte	Gratuite	95,00 \$
	3 <sup>e</sup> carte	Gratuite	95,00 \$
	4 <sup>e</sup> carte	Gratuite	50,00 \$
	5 <sup>e</sup> carte et plus	Gratuite	
	Carte perdue	5,00 \$	5,00 \$
<b>Mascotte</b>			
Participation de Bourrasque	Évènement privé, avec un accompagnateur, en respect de la Politique d'utilisation de Bourrasque	Coûts réels plus frais d'administration	N/A

### Principe général

Toute activité sportive/culturelle/communautaire prévue au programme hiver/printemps/été/automne doit faire l'objet d'une évaluation coût/activité et tendre vers l'autofinancement selon les modalités de calcul en vigueur.

### Volet administratif

La tarification familiale s'adresse aux résidents varennois seulement. Cette offre de tarification familiale est valable seulement pour les activités offertes par la Ville de Varennes. Les activités libres tarifées de la Ville (badminton libre, bains libres, tennis libre et patinage libre) et les plateaux sportifs ainsi que toutes les activités du Complexe aquatique de Varennes sont exclus. Rabais de 20 % applicable sur la facture totale pour l'inscription simultanée de trois personnes et plus vivant à la même adresse. À noter que lors d'une inscription non simultanée d'une 3<sup>e</sup> personne ou plus vivant à la même adresse, le rabais de 20 % est applicable seulement sur cette dernière inscription. Si une activité ou un cours est annulé et que vous avez bénéficié de la réduction pour la tarification familiale, le rabais ne s'applique plus.

**Demande de transfert, de modification ou d'annulation**

Des frais d'administration de 15 \$ par activité seront exigés pour toute demande de transfert, de modification ou d'annulation. Toute demande doit nous être parvenue onze (11) jours avant le début de l'activité. Aucun transfert d'inscription à une autre personne n'est autorisé et aucun transfert d'activités n'est possible après le délai. Les mêmes conditions s'appliquent pour les non-résidents.

**Demande de remboursement**

Si le participant inscrit est dans l'incapacité de participer de façon permanente, avec présentation d'un certificat médical, il obtiendra remboursement moyennant des frais d'administration de 15 \$ par activité. Le remboursement se fera au prorata des activités non suivies. Veuillez noter qu'aucune demande de remboursement ne sera traitée si plus de 50 % des activités sont écoulées.

## ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

DESCRIPTION	TARIF DE BASE	LOCAUX MUNICIPAUX							
		CLIENTÈLE PRIORITAIRE – LOCALE		ENTRAIDE Carte loisirs non requise	ADULTE – LOCAL		CLIENTÈLE PRIORITAIRE – RÉGIONALE	ADULTE – RÉGIONAL Carte loisirs « résident » requises	COLLABORATEURS Carte loisirs non requise
		Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises	21 ans et moins		Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises	22 ans et plus 50 %	Jeune, famille et aîné 50 %		
	Taux à l'heure (plus taxes)	21 ans et moins	22 ans et plus 50 %		22 ans et plus 50 %	Jeune, famille et aîné 50 %	Adulte 100 %	100 %	100 %
<b>Pavillon parc du Pré-Vert</b>									
Salle polyvalente	25,00 \$	Gratuit	12,50 \$	Gratuit	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$
Salle des patineurs	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$
<b>Pavillon parc du Portageur</b>									
Salle polyvalente	25,00 \$	Gratuit	12,50 \$	Gratuit	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$
Salle des patineurs	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$
<b>Pavillon parc de la Commune</b>									
Salle polyvalente	25,00 \$	Gratuit	12,50 \$	Gratuit	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$
<b>École du Carrousel</b>									
Salle polyvalente	25,00 \$	Gratuit	12,50 \$	Gratuit	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$
Demi-salle polyvalente A	12,50 \$	Gratuit	6,25 \$	Gratuit	6,25 \$	6,25 \$	12,50 \$	12,50 \$	12,50 \$
Demi-salle polyvalente B	12,50 \$	Gratuit	6,25 \$	Gratuit	6,25 \$	6,25 \$	12,50 \$	12,50 \$	12,50 \$
Gymnase (vestiaire inclus)	45,00 \$	Gratuit	22,50 \$	Gratuit	22,50 \$	22,50 \$	45,00 \$	45,00 \$	45,00 \$
Vestiaire 1	7,50 \$	Gratuit	3,75 \$	Gratuit	3,75 \$	3,75 \$	7,50 \$	7,50 \$	7,50 \$
Vestiaire 2	7,50 \$	Gratuit	3,75 \$	Gratuit	3,75 \$	3,75 \$	7,50 \$	7,50 \$	7,50 \$
<b>École de la Source</b>									
Gymnase	45,00 \$	Gratuit	22,50 \$	Gratuit	22,50 \$	22,50 \$	45,00 \$	45,00 \$	45,00 \$
<b>Espace d'entreposage</b>									
Tarif annuel au pied carré									
Augmentation annuelle selon IPC	5,32 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit	5,32 \$	5,32 \$	5,32 \$	N/A	N/A
<b>Bureau organisme (Bail)</b>									
Tarif annuel au pied carré									
Augmentation annuelle selon IPC	5,32 \$	Gratuit	5,32 \$	Gratuit	5,32 \$	5,32 \$	5,32 \$	N/A	N/A

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

### **Modification ou annulation**

La Ville de Varennes se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement fortuit survient. Dans une telle situation, nous vous aviserons dans les meilleurs délais. Si la Ville de Varennes annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement intégral.

- ↳ Organisme reconnu : L'organisme s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat, le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche. Des frais d'annulation tardive (après le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche) ou de non-utilisation des espaces réservés seront chargés aux locataires. Ces frais seront de 20 % du tarif de location de base établi dans la politique de tarification de la Ville de Varennes, pour un montant minimum de 8 \$ par heure, pour l'ensemble des heures non utilisées.
- ↳ Groupe privé : Pour un groupe privé (ex : tournage), une durée de 3 heures minimum est exigée et la tarification appliquée correspond à 200 % du tarif de base.

Le locataire s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat quinze (15) jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation après ce délai, le locataire devra payer la totalité du montant de la réservation.

Par ailleurs, l'utilisation d'espace non assigné dans le protocole d'entente sera chargée à 100 % de la tarification établie pour les organismes de toutes les catégories, sauf s'il s'agit de la tenue d'un événement spécial accordé par la Ville, selon les règles convenues dans la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

## ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

### LOCATION PLATEAUX RÉCRÉATIFS

DESCRIPTION	TARIF DE BASE	CLIENTÈLE PRIORITAIRE – LOCALE		ENTRAIDE Carte loisirs non requise	ADULTE – LOCAL Carte loisirs « résident » et « non-résident » requise	CLIENTÈLE PRIORITAIRE – RÉGIONALE		ADULTE – RÉGIONAL Carte loisirs « résident » requise	COLLABORATEURS Carte loisirs non requise	PRIVÉ Exclusif aux résidents. Carte loisirs « résident » requise lors de la réservation
		Taux à l'heure (plus taxes)	21 ans et moins			Jeune, famille et aîné 50 %	Adulte 100 %			
<b>Terrain de soccer (naturel)</b> Même tarif éclairé ou non, lignage toujours inclus	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$
<b>Terrain multisports synthétique</b> (Carrousel)	62,50 \$	Gratuit	31,25 \$	Gratuit	31,25 \$	31,25 \$	62,50 \$	62,50 \$	62,50 \$	125,00 \$
<b>Terrain de balle (naturel ou synthétique)</b> Préparation, buts et lignage inclus, éclairé ou non	20,00 \$	Gratuit	10,00 \$	Gratuit	10,00 \$	10,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	40,00 \$
<b>Terrain de beach volley-ball</b>	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$
<b>Terrain de pickleball extérieur Carrousel (6)</b>	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	N/A
<b>Patinoire multifonctionnelle (Portageur – toutes les saisons, Carrousel – hiver uniquement)</b> En dehors des heures d'ouverture régulières Taux horaire d'un employé si applicable	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$
<b>Polydôme (AVEC glace)</b>	Pleine glace Demi-glace	80,00 \$ 40,00 \$	Gratuit	40,00 \$ 20,00 \$	Gratuit	40,00 \$ 20,00 \$	40,00 \$ 20,00 \$	80,00 \$ 40,00 \$	80,00 \$ 40,00 \$	160,00 \$ 80,00 \$
<b>Polydôme (SANS glace)</b>	Pleine surface Demi-surface	30,00 \$ 15,00 \$	Gratuit	15,00 \$ 7,50 \$	Gratuit	15,00 \$ 7,50 \$	15,00 \$ 7,50 \$	30,00 \$ 15,00 \$	30,00 \$ 15,00 \$	60,00 \$ 30,00 \$
<b>Tarif pour nettoyage « supplémentaires » des plateaux sportifs</b> Nettoyage supplémentaire lors du non-respect des consignes sur les plateaux récréatifs.		Taux horaire majorés des avantages sociaux (3h minimum)								

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

### **Modification ou annulation**

La Ville de Varennes se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement fortuit survient. Dans une telle situation, nous vous aviserais dans les meilleurs délais. Si la Ville de Varennes annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement intégral.

- ↳ Organisme reconnu : L'organisme s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat, le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche. Des frais d'annulation tardive (après le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche) ou de non-utilisation des espaces réservés seront chargés aux locataires. Ces frais seront de 20 % du tarif de location de base établi dans la politique de tarification de la Ville de Varennes, pour un montant minimum de 8.00 \$ par heure, pour l'ensemble des heures non utilisées.
- ↳ Groupe privé : Le locataire s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat 15 jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation après ce délai, le locataire devra payer la totalité du montant de la réservation.

## ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

### PRÊT D'ÉQUIPEMENT

DESCRIPTION	TARIF DE BASE (PLUS TAXES)	CLIENTÈLE PRIORITAIRE LOCALE	ENTRAIDE	ADULTE LOCAL	CLIENTÈLE PRIORITAIRE RÉGIONALE	ADULTE RÉGIONAL	COLLABORATEURS 100 %	PRIVÉ 200 %
Barrière de foule	7,00 \$							
Chaise	2,00 \$							
Table	8,00 \$							
Podium - (4' x 8' x 12")	5,00 \$							
Vestiaire mobile et supports	5,00 \$							
Écran rétractable	5,00 \$							
Extension électrique	2,00 \$							
Lutrin	5,00 \$							
Micro	5,00 \$							
Système de son portatif	10,00 \$							
Panneau électrique	50,00 \$							
Podium - remise de médailles	5,00 \$							
Poubelle (45 gallons)	5,00 \$							
Rideau autoportant noir	25,00 \$							
Système de son (incluant console, haut-parleurs et pied de micro)	100,00 \$							
Tableau blanc	5,00 \$							
<b>Service internet – Organismes – Espace des Bâtisseurs</b>	<b>Clé perdue</b>							
DE BASE : 65,00 \$ / mois	50,00 \$							
SUPPLÉMENT - Office de Base = 15,50 \$ / mois								
SUPPLÉMENT - Office Régulier = 20,00 \$ / mois								
<b>Service téléphonie – organismes – Espace des Bâtisseurs</b>								
Par licence = 15,00 \$ / mois								
Module ATA = 150,00 \$								
Téléphone = 325,00 \$								

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

# ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

## COMPLEXE AQUATIQUE

### Bains libres

L'accès est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne à besoins particuliers.

TYPE D'ENTRÉE	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT	
<b>Entrée simple</b>			
Enfant 0-6 ans	2,75 \$	3,75 \$	
Enfant 7 ans et plus	3,50 \$	5,00 \$	
Adulte	4,25 \$	6,25 \$	
Sénior	3,25 \$	4,50 \$	
Écoles, CPE, services de garde et camps de jour de Varennes*	3,00 \$	N/A	
Écoles, CPE, services de garde et camps de jour de l'extérieur de Varennes*	N/A	4,00 \$	
<b>Carte 10 bains</b>			
Enfant 0-6 ans	15,25 \$	21,75 \$	
Enfant 7 ans et plus	20,75 \$	30,50 \$	
Adulte	27,75 \$	39,75 \$	
Sénior	19,50 \$	27,75 \$	
<b>Carte 15 bains</b>			
Enfant 0-6 ans	19,50 \$	28,75 \$	
Enfant 7 ans et plus	28,25 \$	42,50 \$	
Adulte	38,00 \$	57,00 \$	
Sénior	26,00 \$	38,75 \$	
<b>Carte 20 bains</b>			
Enfant 0-6 ans	20,50 \$	33,50 \$	
Enfant 7 ans et plus	32,50 \$	50,50 \$	
Adulte	44,50 \$	70,00 \$	
Sénior	28,75 \$	46,25 \$	
<b>Abonnement annuel</b>			
Enfant 0-6 ans	53,50 \$	80,75 \$	
Enfant 7 ans et plus	77,75 \$	119,00 \$	
Adulte	103,00 \$	155,25 \$	
Sénior	73,50 \$	110,50 \$	
Famille	211,50 \$	316,50 \$	
<b>Programme « Nager pour la vie » Section préscolaire (4 mois à 6 ans)</b>			
<b>CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE</b>			
Veuillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 8 semaines et selon la baisse ou la hausse du nombre de minutes. Les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.			
COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Parent enfant 1 (4 à 12 mois)	1/10	30	66,50 \$
Parent enfant 2 (12 à 24 mois)	1/10	30	66,50 \$
Parent enfant 3 (24 à 36 mois)	1/10	30	66,50 \$
Préscolaire 1 (3 à 5 ans)	1/6	30	66,50 \$
Préscolaire 2 (3 à 5 ans)	1/6	30	66,50 \$
Préscolaire 3 (3 à 5 ans)	1/6	30	66,50 \$
Préscolaire 4 (3 à 5 ans)	1/6	30	66,50 \$
Préscolaire 5 (3 à 5 ans)	1/6	40	75,00 \$
Préscolaire 6 (3 à 5 ans)	1/6	40	75,00 \$

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

**Programme « Nager pour la vie » Section scolaire****CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

Veuillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 8 semaines et selon la baisse ou la hausse du nombre de minutes. Les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Nageur 1	1/6	40	75,00 \$
Nageur 2	1/6	40	75,00 \$
Nageur 3	1/8	40	75,00 \$
Nageur 4	1/8	40	75,00 \$
Nageur 5	1/10	55	81,00 \$
Nageur 6	1/10	55	81,00 \$
Jeune sauveteur initié	1/10	55	81,00 \$
Jeune sauveteur averti	1/10	55	81,00 \$
Jeune sauveteur expert	1/10	55	81,00 \$
Étoile de bronze	1/10	55	136,00 \$

**Programme pour adultes – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

Veuillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 8 semaines mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Adulte 1	1/10	55	80,00 \$
Adulte 2	1/10	55	80,00 \$
Adulte 3	1/10	55	80,00 \$

**Programme compétitif – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

Veuillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 8 semaines mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
L'Académie (2x par semaine)	1/15	55	136,00 \$

**Camp de jour aquatique – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (HEURE)	TARIF
Montant par semaine	1/12	35	155,25 \$
Montant pour 8 semaines	1/12	280	1 079,50 \$
Service de garde par semaine		20	46,00 \$
Service de garde pour 8 semaines	1/12	160	332,50 \$
Service de garde (par jour)	1/15	4	10,50 \$

**Camp aquatique relâche scolaire – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (HEURE)	TARIF
Montant par semaine	1/15	35	155,50 \$
Montant à la journée	1/15	7	42,25 \$
Service de garde (par semaine)	1/15	20	46,00 \$
Service de garde (par jour)	1/15	4	10,50 \$

**Programme de mise en forme aquatique – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

Rabais de 25 % est appliqué sur le total de la facture lorsque le participant s'inscrit 2 fois par semaine, et ce rabais passe à 33 % lorsque le participant s'inscrit 3 fois par semaine. Tarification pour 8 semaines

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
1 x / semaine	1/30	55	73,50 \$
2 x / semaine	1/30	55	110,00 \$ (25 % appliqué)
3 x / semaine	1/30	55	147,50 \$ (25 % appliqué)
À la séance			14,50 \$

**Programme de formation en sauvetage et enseignement de la natation**

Note : Les frais d'examen sont inclus dans les coûts proposés. Les tarifs peuvent cependant changer sans préavis en raison de fluctuations au niveau des prix de vente du matériel et des certifications émises par la Société de sauvetage. La gratuité dépendra de la durée et les conditions du programme de subvention gouvernementale.

## Programme de formation en sauvetage de la Société de sauvetage

PROGRAMME	TARIF
Médaille de bronze	Subventionné
Croix de bronze (préalable : Médaille de bronze)	Subventionné
Premiers soins - Général	Subventionné
Sauveteur national (préalables : 15 ans)	Subventionné
Requalification Sauveteur national	Subventionné
Moniteur de natation	Subventionné
Requalification Moniteur de natation	123,50 \$

## Cours privés (natation) – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

50 % de rabais pour le 2<sup>e</sup> participant (cours semi-privé)

PROGRAMME	TARIF
Séance de 25 minutes (1 personne)	32,75 \$
Séance de 40 minutes (1 personne)	49,00 \$
Séance de 55 minutes (1 personne)	65,50 \$
Forfait 2 cours de 25 minutes	65,50 \$
Forfait 2 cours de 40 minutes	97,75 \$
Forfait 2 cours de 55 minutes	130,75 \$
Forfait 3 cours de 25 minutes	97,75 \$
Forfait 3 cours de 40 minutes	147,25 \$
Forfait 3 cours de 55 minutes	195,75 \$
Forfait 4 cours de 25 minutes (1 personne)	118,00 \$
Forfait 4 cours de 40 minutes (1 personne)	176,25 \$
Forfait 4 cours de 55 minutes (1 personne)	235,25 \$
Forfait 8 cours de 25 minutes (1 personne)	217,75 \$
Forfait 8 cours de 40 minutes (1 personne)	333,25 \$
Forfait 8 cours de 55 minutes (1 personne)	444,75 \$
Forfait 10 cours de 25 minutes	305,75 \$
Forfait 10 cours de 40 minutes	416,50 \$
Forfait 10 cours de 55 minutes	555,75 \$
Cours de 25 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	244,75 \$
Cours de 40 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	366,75 \$
Cours de 55 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	489,25 \$

## Location bassin de 25 mètres, pataugeoire et zone profonde (tremplin)

### Clientèle régulière

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) RÉSIDENT	TARIF (\$/HEURE) NON-RÉSIDENT
Bassin de 25 mètres*	115,25 \$	172,75 \$
Pataugeoire	82,00 \$	124,25 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	196,25 \$	296,75 \$
Zone profonde (tremplin)	38,50 \$	57,75 \$

## CPE et garderies

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

ESPACE LOUÉ	TARIF VARENNES (\$/heure)	TARIF EXTÉRIEUR DE VARENNES (\$/heure)
Bassin de 25 mètres*	83,00 \$	172,75 \$
Pataugeoire	72,75 \$	124,25 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	154,50 \$	296,75 \$

### Clientèle scolaire

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués (ratio maximal de 1/30).

ESPACE LOUÉ	TARIF VARENNES (\$/heure)	TARIF EXTÉRIEUR DE VARENNES (\$/heure)
Bassin de 25 mètres*	83,00 \$	173,00 \$
Pataugeoire	83,00 \$	124,25 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	83,00 \$	296,75 \$

### Organismes

Les frais de surveillance aquatique sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) Organismes accrédités	TARIF (\$/HEURE) Autres organismes résidents	TARIF (\$/HEURE) Autres organismes non-résidents
Bassin de 25 mètres*	72,00 \$	100,00 \$	150,50 \$
Pataugeoire	63,25 \$	72,00 \$	107,00 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	135,00 \$	172,00 \$	258,00 \$

\* Il est possible de louer un demi-bassin à 50% du prix indiqué.

### Salles

Des frais additionnels peuvent être facturés, comme des frais d'entretien ou des frais de surveillance supplémentaires occasionnés par le dépassement des heures d'ouverture régulières 50,00 \$/heure).

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) Organismes accrédités, écoles, et CPE de Varennes et Centre de services scolaires des Patriotes	TARIF (\$/HEURE) Résidents, organismes résidents et autres écoles et CPE	TARIF (\$/HEURE) Non-résidents et autres organismes
<b>Location d'une salle</b>			
2 <sup>e</sup> étage 1 heure	19,50 \$	35,00 \$	52,50 \$
Forfait d'une salle (location 4 h)	67,50 \$	123,50 \$	185,50 \$
<b>Location de deux salles</b>			
2 <sup>e</sup> étage 1 heure	27,75 \$	55,50 \$	83,00 \$
Forfait de deux salles (location 4 h)	100,50 \$	100,75 \$	239,50 \$

## ANNEXE G – SERVICES ARTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF		
Remplacement	Carte loisirs	5,00 \$		
	Ouvrage (en sus du coût de l'ouvrage)	5,00 \$		
	Boitier de disque compact	2,00 \$		
	Reliure (volume perdu ou endommagé)	12,00 \$		
Retard (par jour)	Livre, livre-audio, revue, partition musicale, disque compact, DVD, jeu vidéo, jeu de société	Gratuit		
	Envoi d'une facture pour document perdu ou non retournée	5,00 \$		
Photocopieur (par copie)	Noir & blanc 8 1/2 x 11, 8 1/2 x 14 et 11 x 17	0,42 \$		
	Couleur 8 1/2 x 11 et 8 1/2 x 14	0,50 \$		
	Couleur 11 x 17	1,00 \$		
Impression résultat de recherche Internet	Noir & blanc	0,42 \$		
	Couleur	0,50 \$		
Vente de sac réutilisable		2,00 \$		
Numérisation de document sans impression		1,00 \$ / document		
Frais pour réservation de documents		Gratuit		
Atelier en art pour adulte	1/2 journée	15,00 \$ / atelier		
Atelier en art pour adulte	Journée complète	30,00 \$ / atelier		
<b>Médialab</b>				
Impression Photo/art graphique	Taille (en pouces)	Encre seulement *	Papier photo lustré / glacé + encre	Papier beaux-arts, décalque, transfert + encre
	4 " X 6 "	0,50 \$	1,00 \$	N/A
	8,5 " X 11 "	1,75 \$	2,50 \$	5,00 \$
	11 " X 17 "	3,75 \$	4,25 \$	N/A
	11,7 " X 16,5 "	4,00 \$	6,00 \$	N/A
	13 " X 19 "	5,00 \$	8,00 \$	11,00 \$
	17 " X 22 "	7,50 \$	11,75 \$	15,00 \$
* Un usager aura la possibilité d'utiliser son propre papier s'il le souhaite. Il n'aura alors qu'à défrayer le coût de l'encre selon la formule suivante : <b>Dimension du papier (L X H) x 0,020 \$</b> . Le papier devra avoir été préalablement approuvé par un employé pour être utilisé avec l'imprimante.				
Découpe vinyle	Vinyle autocollant	Vinyle thermocollant	Papier transfert	
	0,10 \$ / cm linéaire	0,20 \$ / cm linéaire	0,05 \$ / cm linéaire	
	Filament			0,10 \$ / g
Impression 3D *	Résine			0,15 \$ / g
	* Le prix sera déterminé selon le poids de l'impression finale			
Matériaux divers disponibles pour impression personnalisée	Tasse céramique blanche			4,00 \$
	Tasse verre givré			4,00 \$
	Petit sac cadeau polyester			3,00 \$
	Chiffon microfibre			1,00 \$
	Serviette en lin			2,00 \$
	Sac de toile			3,00 \$
	Cartes pokémon (1 feuille)			5,00 \$
<b>Matériel électronique disponible pour location gratuite</b>				
Frais de remplacement de l'inventaire de matériel électronique *	Liseuse Kobo			330,00 \$
	Lecteur Blu-ray BDP-S5100			100,00 \$
	Stabilisateur DJI OM 4			170,00 \$
	Ensemble casque Oculus Meta Quest 2 + borne de recharge			725,00 \$
	Télescope Zhumell Z114			460,00 \$
	Radio Sony ZS-RS60BT			150,00 \$
	Ensemble PSVR (casque, PS Move, PS camera)			530,00 \$

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Ensemble Play Station 4	500,00 \$
Ensemble Sega Genesis Mini	275,00 \$
Ensemble Super Nintendo Mini	350,00 \$
Ensemble Gameboy	375,00 \$
Ensemble Gameboy Advance	375,00 \$
Ensemble Gameboy Advance SP	375,00 \$
Ensemble Nintendo 64	800,00 \$
Ensemble Xbox One	500,00 \$
Ensemble caméra Sony ZV-1	900,00 \$
Ensemble podcast Podtrak	900,00 \$
Ensemble Lego Mindstorms	500,00 \$
Ensemble appareil photo Canon	300,00 \$
Guitare électronique Liberlive C1 (étui, sangle, câble)	700,00 \$
Ensemble casque Oculus Meta Quest 2 + borne de recharge	725,00 \$
Ensemble Play Station 5 (+ manette Access et acc.)	900,00 \$
Ensemble Xbox 360 (sac, manettes, câbles)	300,00 \$

\* Tout usager est responsable de l'intégrité des appareils empruntés dans le cadre du service de prêt d'objets. En cas de bris complet ou partiel, volontaire ou accidentel, l'usager doit rembourser à la Ville le coût réel encouru pour la réparation, majoré le cas échéant des frais administratifs applicables.

### **Médialab**

À compter de 2026, un tarif minimal de 1,00 \$ sera appliqué à tout projet réalisé au médialab. Ainsi, tout projet dont le coût calculé est inférieur à 1,00 \$ sera automatiquement porté à ce montant. Pour les projets dépassant ce seuil, les tarifs en vigueur continueront de s'appliquer normalement.

## ANNEXE H – SERVICE DU GÉNIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
<b>Travaux effectués en régie interne</b>		
Main d'œuvre	Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel cadre	Voir convention et échelle salariale
	Taux horaire majorés des avantages sociaux de 30 % chargés pour tout travail effectué de 7 h à 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 15 h le vendredi	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 50 % pour travail accompli en dehors des heures normales, le samedi et les jours fériés	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 100 % pour travail effectué le dimanche	Calcul
	Minimum d'une heure exigée pour travail ou location effectuée durant les heures normales	Calcul
Minimum de trois heures à taux supplémentaire exigé lors du rappel d'un employé en dehors des heures normales de travail		Calcul
<b>Intervention sur un cours d'eau (règlement 172-3 de la MRC)</b>		
Frais d'analyse par un ingénieur des plans soumis pour la mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau – Ouvrages à des fins privées (résidentielles ou agricoles desservant une propriété)		100,00 \$
Frais d'analyse par un ingénieur des plans soumis pour la mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau – Ouvrages à des fins publiques (institutionnelles, commerciales, industrielles, publiques ou plusieurs propriétés résidentielles ou agricoles)		500,00 \$
<b>Branchement d'aqueduc ou d'égout</b>		
Frais d'analyse des plans soumis pour le raccordement par un ingénieur ou un technologue du Service du génie		Coûts réels
Surveillance municipale lors d'un raccordement par un technologue du Service du génie		Coûts réels
<b>Raccordement aux services d'utilités publiques privés</b>		
Frais d'analyse des plans soumis et surveillance municipale par un technologue du Service du génie lors d'un raccordement de service d'utilité publique privé		200,00 \$
<b>Compteur d'eau</b>		
Installation	Frais d'administration de 10 % minimum de 30,00 \$	Coûts réels
Vérification, entretien, réparation, remplacement	Frais d'administration de 10 % minimum de 30,00 \$	Coûts réels
<b>Entrées charretières</b>		
REMARQUE : Pour toute demande de coupe de bordure ou de trottoir face à une entrée charretière, advenant le cas où la hauteur entre le pavage et le dessus de la bordure ou du trottoir est supérieure ou égale à 50 mm (2 pouces), la Ville pourrait en assumer les frais.		
1) Des frais de déplacement de 20,00 \$ seront facturés pour chaque visite supplémentaire.		
Coupe standard au biseau d'une bordure pour élargir ou aménager une entrée	Charge minimum ou au mètre linéaire, plus frais d'administration de 40,00 \$	Coûts réels
Reconstruction d'un trottoir	Par mètre linéaire, plus frais d'administration de 40,00 \$ <sup>1)</sup>	Coûts réels
<b>Espace public</b>		
Demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public autre qu'un tournage cinématographique	Frais de base	10,00 \$
Dépôt de garantie pour une demande d'utilisation à l'espace public *	Occupation d'un trottoir, d'une piste cyclable, d'une voie de circulation, d'un stationnement public ou d'un parc pour une durée de moins de quarante-huit (48) heures, ou installation d'échafaudages, clôtures temporaires, conteneurs ou roulettes de chantier pour moins de quarante-huit (48) heures, lorsque réalisée par une personne physique agissant à des fins personnelles et non commerciales	0,00 \$
	Occupation d'un trottoir, d'une piste cyclable, d'une voie de circulation, d'un stationnement public ou d'un parc pour une durée de plus de quarante-huit (48) heures, ou installation d'échafaudages, clôtures temporaires, conteneurs ou roulettes de chantier pour plus de quarante-huit (48) heures, lorsque réalisée par une personne physique agissant à des fins personnelles et non commerciales.	500,00 \$

	Occupation d'un trottoir, d'une piste cyclable, d'une voie de circulation, d'un stationnement public ou d'un parc, ou installation d'échafaudages, clôtures temporaires, conteneurs ou roulettes de chantier, peu importe la durée lorsque réalisée par une personne morale, un entrepreneur (immatriculé ou non) ou toute personne physique agissant dans le cadre d'activités commerciales, professionnelles ou lucratives.	1 000,00 \$
--	---	-------------

\* Le dépôt est remboursé au propriétaire de l'immeuble s'il satisfait aux exigences de remise en état des lieux tels qu'ils étaient avant l'utilisation de l'espace public et si l'utilisation est conforme aux règlements municipaux, sans restreindre les autres recours que la Ville pourrait entreprendre pour faire respecter sa réglementation ou pour apporter des travaux correctifs. Tous les frais inhérents à l'inspection (véhicules, équipements, main-d'œuvre, etc.) sont déduits du dépôt de garantie lors de non-conformité.

### **Tournage cinématographique (Terrain privé ou public)**

*REMARQUE : Le permis de tournage n'inclut pas tous autres frais stipulés au présent règlement, notamment la location de matériel ou de locaux*

Tournage cinématographique n'impliquant aucune fermeture de rue	Frais de base. Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	250,00 \$
Tournage cinématographique nécessitant une fermeture de rue (par intermittence avec signalisation)	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	350,00 \$
Tournage cinématographique nécessitant une fermeture de rue partielle (tronçon) ou complète (toute la rue)	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	500,00 \$

# ANNEXE I – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
<b>Travaux effectués en régie interne</b>		
Main d'œuvre	Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel cadre	Voir convention et échelle salariale
	Taux horaire majorés des avantages sociaux de 30 % chargés pour tout travail effectué de 7 h à 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 15 h le vendredi	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 50 % pour travail accompli en dehors des heures normales, le samedi et les jours fériés	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 100 % pour travail effectué le dimanche	Calcul
	Minimum d'une heure exigée pour travail ou location effectuée durant les heures normales	Calcul
Minimum de trois heures à taux supplémentaire exigé lors du rappel d'un employé en dehors des heures normales de travail		Calcul
<b>Matériel et équipement</b>		
Automobile ou camionnette		41,00 \$
Rouleau compacteur		41,00 \$
Rétrocaveuse		126,00 \$
Camion 6 roues avec boîte basculante		63,00 \$
Camion 10 roues avec boîte basculante		126,00 \$
Souffleuse à neige routière		198,00 \$
Balai mécanique et balai aspirateur		188,00 \$
Compresseur remorque	Taux horaire excluant le taux d'un homme à tout faire	35,00 \$
Tracteur avec équipement		98,00 \$
Tracteur chargeur		126,00 \$
Écureur d'égout réservoir 2000 gallons		165,00 \$
Pompe 4" sur remorque		46,00 \$
Camion outil		118,00 \$
Camion 10 roues avec équipement à neige		150,00 \$
Mini-pelle		113,00 \$
Fardier 30 000 lbs (avec camion)		181,00 \$
Véhicule tout-terrain		41,00 \$
Génératerice 700 Kv		165,00 \$
Déchiqueteuse Bandit		46,00 \$
Remorque outil / Aqueduc et Égouts		118,00 \$
Terreauteur		46,00 \$
Remorque asphalte Marathon		46,00 \$
Remorque de scène		46,00 \$
<b>Branchement d'aqueduc ou d'égout</b>		
Installation ou remplacement d'une entrée d'aqueduc et d'égout	Frais d'administration de 10 % minimum de 30,00 \$	Coûts réels
Inspection télévisée d'égout	Taux horaire excluant le taux d'un homme à tout faire	55,00 \$
<b>Eau potable</b>		
Ouverture et fermeture d'une entrée d'eau	Le même jour - coût unique	55,00 \$
	Jours différents - par intervention	55,00 \$
Ajustement d'une boîte de service		55,00 \$
Inspection annuelle d'une borne d'incendie privée	1 fois dans l'année	155,00 \$
Localisation d'une conduite ou boîte de service		55,00 \$
Réparation borne d'incendie	Coûts réels + frais d'administration de 10 %	Coûts réels
<b>Divers</b>		
<i>Note 1 : Seulement pour les activités autorisées au préalable par le conseil, et ce, sans frais</i>		

Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion de 6 ou 10 roues	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	105,00 \$
Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion de 12 roues	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	130,00 \$
Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion semi-remorque	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	155,00 \$
Déplacement d'une borne d'incendie, d'un lampadaire ou autre infrastructure municipale	Frais d'administration de 10 % minimum de 30,00 \$	Coûts réels
Ramassage de biens laissés sur le pavé	Coût de la main d'œuvre et de l'équipement nécessaire	Coûts réels
Entreposage de biens laissés sur le pavé	Coûts réels + frais d'administration de 10 %	Selon le calcul établi
Barricades/enseignes ou cônes (excluant livraison)	Par unité / jour	Voir Note 1

## ANNEXE J – SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
<b>Permis de lotissement ou de construction exigés en vertu du règlement de permis et certificats numéro 711</b>		
<b>Lotissement</b>		
Toutes catégories d'opérations cadastrales nécessitant un permis, à l'exception d'une opération cadastrale relative à l'annulation, au remplacement, à la modification ou à la correction d'un numéro de lot, ou à l'ajout d'un numéro de lot omis, dans la mesure où aucun nouveau lot ni modification aux dimensions d'un lot existant ne résulte de l'opération cadastrale	<p>Frais de base</p> <p>Montant à ajouter aux frais de base. Dans le cas d'une opération cadastrale pour élaborer une déclaration de copropriété en vertu des articles 1038 et 3030 du Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64), ou pour aliéner la partie du bâtiment requérant la partition de la portion du terrain au-dessus de laquelle elle est érigée, seuls les frais de base s'appliquent</p> <p>Dans le cas d'une opération cadastrale visant l'identification d'un terrain utilisé ou en destinée à être utilisé aux fins d'un usage d'utilité publique visé à la section VII du chapitre IV du règlement de zonage en vigueur, seule la superficie retranchée du terrain initial doit être calculée dans les frais de permis.</p>	100,00 \$
<b>Construction d'un bâtiment principal</b>		
L'usage principal est la classe « habitation en milieu agricole » ou le groupe habitation (H), sauf la classe « mixte » et la classe « collective »	<p>Premier logement</p> <p>Logements additionnels</p>	<p>500,00 \$</p> <p>100,00 \$</p>
L'usage principal est la classe « mixte » du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher, excluant les logements, avec un minimum de 500,00 \$ et un maximum de 10 000,00 \$. À ce montant s'ajoute 100,00 \$ par logement	1,00 \$ / m <sup>2</sup>
L'usage principal est la classe « collective » du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher, avec un minimum de 400,00 \$ et un maximum de 10 000,00 \$	1,00 \$ / m <sup>2</sup>
L'usage principal est le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	<p>Frais de base</p> <p>Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base</p>	<p>300,00 \$</p> <p>2,00 \$ / m<sup>2</sup></p>
L'usage principal est le groupe industrie (I)	<p>Frais de base</p> <p>Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base</p>	<p>300,00 \$</p> <p>2,00 \$ / m<sup>2</sup></p>
L'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe « habitation en milieu agricole »	<p>Frais de base</p> <p>Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux</p>	<p>100,00 \$</p> <p>1,00 \$</p>

<b>Agrandissement d'un bâtiment principal</b>		
L'usage principal est la classe « habitation en milieu agricole » ou le groupe habitation (H), sauf la classe « mixte » et la classe « collective »	Frais de base Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis d'agrandissement est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie	25,00 \$ 3,00 \$
L'usage principal est la classe « mixte » ou « collective » du groupe habitation (H)	Frais de base Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée, avec un minimum de 200,00 \$ et un maximum de 10 000,00 \$	25,00 \$ 1,00 \$ / m <sup>2</sup>
L'usage principal est le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée à ajouter aux frais de base	300,00 \$ 2,00 \$ / m <sup>2</sup>
L'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée à ajouter aux frais de base	300,00 \$ 2,00 \$ / m <sup>2</sup>
L'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe « habitation en milieu agricole »	Frais de base Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	25,00 \$ 3,00 \$
<b>Transformation ou rénovation d'un bâtiment principal</b>		
L'usage principal est la classe « habitation en milieu agricole » ou le groupe habitation (H), sauf la classe « mixte » et la classe « collective ». Travaux autres que ceux subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite	Frais de base Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis de transformation ou rénovation est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie	25,00 \$ 3,00 \$
L'usage principal est la classe « habitation en milieu agricole » ou le groupe habitation (H), sauf la classe « mixte » et la classe « collective ». Travaux subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite		300,00 \$
L'usage principal est la classe « mixte » ou « collective » du groupe habitation (H), le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	50,00 \$ 3,00 \$
L'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	50,00 \$ 3,00 \$
L'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe « habitation en milieu agricole »	Frais de base	25,00 \$

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
<b>Bâtiments accessoires</b>		
Construction d'un garage isolé dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe « habitation en milieu agricole »		50,00 \$
Construction d'un abri d'auto permanent isolé dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe « habitation en milieu agricole »		50,00 \$
Construction d'une remise isolée ou attenante à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe « habitation en milieu agricole »		30,00 \$
Construction d'un autre bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe « habitation en milieu agricole » et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction		30,00 \$
Construction d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Frais de base Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	30,00 \$ 2,00 \$ / m <sup>2</sup>
Construction d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe « habitation en milieu agricole », et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	30,00 \$ 2,00 \$
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe habitation (H) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.		30,00 \$
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	30,00 \$ 2,00 \$ / m <sup>2</sup>
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe « habitation en milieu agricole », et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	30,00 \$ 2,00 \$
<b>Construction et équipements accessoires</b>		
Construction, agrandissement ou installation d'une piscine, d'un spa ou d'un sauna		40,00 \$
Enceinte de piscine et équipements accessoires		20,00 \$
Installation ou modification d'une cheminée et/ou d'un appareil à combustion et/ou d'un réservoir de 175 litres ou plus de matières dangereuses	Frais de base Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	25,00 \$ 3,00 \$

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Construction, agrandissement, installation ou transformation d'un perron, balcon, galerie, terrasse, escalier extérieur, véranda, rampe d'accès et autres constructions similaires		30,00 \$
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'une marquise	Frais de base	25,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'un avant-toit nécessitant l'obtention d'un permis de construction		30,00 \$
Construction, agrandissement ou installation d'une antenne ou un bâti d'antenne nécessitant l'obtention d'un permis de construction		200,00 \$
Construction, agrandissement ou installation d'une éolienne ou d'un capteur énergétique		30,00 \$
Construction, installation ou modification d'un équipement accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Frais de base	50,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
Construction, installation ou modification d'un équipement accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe « habitation en milieu agricole », et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Frais de base	30,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	2,00 \$
<b>Autres constructions</b>		
Installation, déplacement ou modification d'un panneau-réclame nécessitant l'obtention d'un permis de construction		75,00 \$
Construction, transformation ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées		50,00 \$
Construction, transformation ou aménagement d'un ouvrage de prélèvement des eaux		50,00 \$
<b>Certificats d'autorisation exigés en vertu du règlement de permis et certificats numéro 711</b>		
<b>Bâtiment principal et bâtiment accessoire</b>		
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal		50,00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal agricole		30,00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		30,00 \$

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Déplacement en tout ou en partie d'un bâtiment principal	150,00 \$	
Déplacement en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	30,00 \$	
Ouvrage et travaux dans la plaine inondable	30,00 \$	
Ouvrage et travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral	30,00 \$	
Ouvrage en zone à risque de mouvement de sol	Gratuit	
Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	50,00 \$	
Clôture, haie, muret et mur de soutènement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	Gratuit	
Abattage d'arbres nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	Gratuit	
Travaux de remblai/déblai en fonction du nombre d'hectares visé par la demande	250,00 \$ / hectare	
Implantation d'un nouvel usage et changement d'usage nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	50,00 \$	
Changement de propriétaire ou de raison sociale pour un usage commercial ou industriel	50,00 \$	
Augmentation du nombre d'unités animales	30,00 \$	
Modification du type d'unités animales	30,00 \$	
Installation, déplacement ou modification d'une enseigne	75,00 \$ / enseigne	
Installation, déplacement ou modification d'une enseigne permanente nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation	25,00 \$ / enseigne	
Installation d'une enseigne temporaire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	30,00 \$	
<b>Renouvellement de permis ou de certificat d'autorisations</b>		
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation	Tarif du permis ou du certificat d'autorisation initial	
<b>Autres permis</b>		
Certificat d'autorisation d'arrosage exigé par le règlement numéro 782	20,00 \$	
Permis de vente-débarras	Évènements biennuels organisés par la Ville	Aucun permis requis

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

	Autres	20,00 \$
Permis de colportage exigé par le règlement numéro 825	Organisme accrédité, organisation et clubs sociaux locaux etc.	Gratuit
	Autres	250,00 \$
Certificat d'autorisation pour l'installation, la modification et le remplacement d'un branchement privé ou d'un drain de fondation		50,00 \$
<b>Certificat et autorisation diverses</b>		
Étude d'une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. (incluant la résolution de recommandation du conseil municipal)		100,00 \$
Déclaration d'un droit à la C.P.T.A.Q.		Gratuit
Demande de certificat de conformité (en vertu de la LQE)		100,00 \$
Demande de certificat de conformité autre que celui requis en vertu de la LQE		50,00 \$
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Application de pesticides		100,00 \$
Certificat pour l'application de pesticides		Gratuit
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Élagage et abattage d'arbres		100,00 \$
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement privé		400,00 \$
<b>Mésententes en zone agricole (Article 35 et 36 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> (L.Q. 2005, c. 6)</b>		
Examen de la demande		50,00 \$
Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés		20,00 \$
Visite des lieux, réception des observations et conciliation		150,00 \$
Confection de l'ordonnance		100,00 \$
1 <sup>er</sup> rapport d'inspection		65,00 \$
2 <sup>e</sup> rapport d'inspection		65,00 \$
Toute autre visite des lieux		50,00 \$
<b>Demandes d'urbanisme</b>		
Demande de modification d'un règlement d'urbanisme	Un montant de 1 200,00 \$ peut être remboursé au requérant si le processus d'adoption est arrêté avant l'adoption du premier projet de règlement	1 500,00 \$
Demande en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vigueur	Un montant de 1 200,00 \$ peut être remboursé au requérant si le processus d'adoption est arrêté avant l'adoption du premier projet de résolution.	1 500,00 \$
Demande pour un projet de construction en vertu de la <i>Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation</i> (projet de loi 31)		1 500,00 \$

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Demande en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur	Gratuit
Demande en vertu du règlement relatif aux dérogations mineures en vigueur (correction d'un élément existant)	750,00 \$
Demande en vertu du règlement relatif aux dérogations mineures en vigueur (nouveau projet)	1 000,00 \$ / par sujet
Demande en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels en vigueur	200,00 \$
Demande de démolition de bâtiment principal	300,00 \$
<b>Raccordement à l'aqueduc et / ou à l'égout</b>	
Dépôt de garantie pour l'inspection du raccordement au réseau municipal d'aqueduc, d'égout sanitaire ou d'égout pluvial	<p>Le dépôt est remboursé au propriétaire de l'immeuble s'il satisfait aux exigences quant à l'inspection des travaux par la Ville avant remblayage et quant à la conformité du raccordement aux règlements municipaux et aux règles de l'art, sans restreindre les autres recours que la Ville pourrait entreprendre pour faire respecter sa réglementation ou pour apporter des travaux correctifs. Tous les frais inhérents à l'inspection (véhicules, équipements, main-d'œuvre, etc.) sont déduits du dépôt de garantie.</p> <p>10 000,00 \$</p> <p>20 000,00 \$</p> <p>Emprise MTMD</p>
<b>Garanties financières</b>	
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation d'une habitation assujetties à un plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.)	<p>Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.</p> <p>(Min. 500,00 \$ - Max. 2 500,00 \$)</p> <p>0,5 % de la valeur des travaux</p>
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieur ou de transformation extérieur d'une habitation multifamiliale ou collective	<p>Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.</p> <p>(Min. 500,00 \$ - Max. 5 000,00 \$)</p> <p>0,5 % de la valeur des travaux</p>
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieur ou de transformation extérieur d'un bâtiment commercial ou industriel	<p>Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.</p> <p>(Min. 500,00 \$ - Max. 10 000,00 \$)</p> <p>0,5 % de la valeur des travaux</p>
Dépôt de garantie pour un projet de construction ou d'agrandissement d'une aire de stationnement d'un emplacement commercial ou industriel	<p>Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.</p> <p>2 000,00 \$</p>

\* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Dépôt de garantie pour un projet d'aménagement du terrain d'un emplacement commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.	2 000,00 \$
Dépôt de garantie pour les travaux de remblai/déblai en fonction du nombre d'hectares visé par la demande		\$ 2 000,00 / hectare
Dépôt de garantie pour Certificat d'enregistrement annuel – Entrepreneur – Déneigement privé		500,00 \$
<b>Divers</b>		
Plan de numérotation civique (urbain ou rural), plan de zonage 1/2 et 2/2 (urbain ou rural)	Par feuillet	7,50 \$
Frais de consultation publique – Projet d'élevage porcin		600,00 \$
<b>Développement durable</b>		
Bacs de collecte de matière résiduelles	Bac noir 360 L	90,00 \$
	Bac noir 240 L	60,00 \$
	Bac brun 360 L	27,50 \$
	Bac brun 240 L	15,00 \$
Borne de recharge	Utilisation d'une borne en période de recharge	1,50 \$ / heure